

# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI) sont convoqués à la réunion de l'**Assemblée Générale Ordinaire** annuelle qui se tiendra le **lundi 27 mai 2024 à 10h00 à l'auditorium de la Maison des Entreprises (CGECI) sise au Plateau**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la BICICI au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire (Articles 831-2 et 831-3 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique) ;
3. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
4. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les articles 432, 438 et suivants de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et approbation des conventions mentionnées à l'article 438 précité ;
5. Ratification des décisions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2023 ;
6. Ratification de la cooptation d'Administrateurs ;
7. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
8. Approbation du bilan et des comptes 2022 et 2023 aux normes IFRS ;
9. Quitus aux Administrateurs ;
10. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
11. Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs conformément à l'article 431 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique ;
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

A cet effet, des formules de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de BICI Bourse, sis à Cocody – Il Plateaux, carrefour DUNCAN, Immeuble de la Pharmacie Espace Santé – 1<sup>er</sup> étage, à compter du vendredi 10 mai 2024.

**Le Conseil d'Administration**